

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

DCM20230922/018

ACQUISITION UNE PARTIE DE LA PARCELLE
CADASTREE AH 14

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 06 octobre 2023.

Que la convocation a été faite le 15 septembre 2023.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	7
Absents :	3
Total des votes :	42

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux septembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

- Mr PEQUIN Jean-Marc par Mr RAMASSAMY Laurent
- Mme SABABDY Josette par Mme GRONDIN Sabrina
- Mr SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël par Mr BEDIER Joé
- Mr SAID Moussa par Mr GOURAMA Jean-Pierre
- Mme PRAUD Elodie par Mme CEVAMY Primilla
- Mr SINAMA Sydney par Mr VIRAPOULLE Jean-Marie
- Mme RAMIN Odile par Mme LATCHOUMY Rosange

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SOUPRAMANIEN Stéphane

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.



LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20230922/018 - ACQUISITION UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AH 14.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

I. CONTEXTE

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin d'améliorer et de sécuriser la circulation à l'intersection de l'avenue Mascareignes et du chemin du Centre, il est nécessaire d'acquérir une partie d'un terrain sur ce secteur pour la création d'un giratoire.

Aussi, la parcelle cadastrée AH 14, actuellement mise en vente, permettrait de solutionner ce problème.

II. CARACTERISTIQUES DU BIEN

Parcelle	Adresse du bien	Superficie totale	Emprise à acquérir	Prix d'acquisition (212,21€/m ²)
AH 14	297 avenue des Mascareignes	655 m ²	75 m ²	15 915,75 €

- Zonage au P.L.U. approuvé : zone UB
- Propriétaires : Consorts AROUBANI
- Nature du bien à acquérir : terrain nu

Les propriétaires référencés ci-dessus souhaitant vendre leur bien cadastré AH 14 au prix de 139 000€ (212,21 €/m²) suite au courrier du 17 mars 2023 (ci-joint), une demande d'évaluation de ce terrain a été faite auprès du service des domaines. Celui-ci a été estimé à 170 600€ (soit 260,45€/m²).

Considérant l'accord entre les parties,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- Approuve l'acquisition d'une partie de ce bien au prix de 15 915,75 € soit à 212,21 €/m²;

Article 2 :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition et notamment la passation de l'acte notarié ainsi que tous les documents y afférents ;


Article 3 :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires correspondant au budget.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 10 OCT. 2023



[Handwritten signature]
Joé BEDIER